



## Communiqué INDECOSA-CGT

### Lettre ouverte au Président de la République

*« L'Unité nationale face au CORONAVIRUS ne se fera pas  
sans les représentants des usagers de santé et des consommateurs »*

Monsieur le Président de la République,

Pour faire face dans les meilleures conditions à la crise sanitaire liée au CORONAVIRUS, vous appelez solennellement à la solidarité de toutes et de tous et donc à l'Unité nationale.

Cette indispensable Unité suppose impérativement, pour se réaliser, que l'ensemble des corps intermédiaires concernés soit associé aux mesures, de tous ordres, qui sont ou vont être mises en œuvre, dans un contexte extraordinaire dans notre pays et dans des conditions susceptibles d'être considérées comme irréprochables aux yeux de tous nos concitoyens.

Au moment où le gouvernement multiplie les contacts avec, notamment, les partis politiques, les confédérations syndicales, les représentants du patronat et du secteur bancaire et financier, il apparaît indispensable que cette concertation tous azimuts soit élargie à l'ensemble des représentants des usagers des services de santé et des consommateurs.

Forte de ses 2 agréments et de sa reconnaissance spécifique :

- Agrément association de défense des consommateurs.
- Agrément pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.
- Reconnaissance spécifique "Association de consommateurs" depuis 2018.

L'INDECOSA-CGT (650 000 adhérent-e-s) vous appelle à créer, dans les meilleurs délais, les conditions d'une réelle concertation approfondie et régulière tout au long de la crise sanitaire, ouverte à l'ensemble des représentants agréés des usagers des services de santé et des consommateurs.

De nombreuses questions doivent être abordées avec ces représentants, notamment celles :

- de l'accès aux soins les plus adaptés et aux médicaments, dans les structures publiques mais aussi privées, pour toutes et tous, sans exception, sur l'ensemble du territoire national (métropole et outremer),

- de l'accès aux produits de première nécessité (alimentation, produits d'hygiène, énergie, produits spécifiques pour personnes dépendantes ou handicapées ...), sur l'ensemble du territoire national (métropole et outremer), avec des garanties fortes contre toute possible dérive spéculative au niveau tarifaire,
- des conditions d'annulation et de remboursement de services de tous ordres (notamment transports et locations en France et à l'étranger, particulièrement au sein de l'Union européenne où il doit être possible de parvenir à des règles unifiées et favorables aux consommateurs compte tenu du contexte sanitaire) qui ne peuvent être satisfaits compte tenu du principe de confinement, arrêté par vos soins, pour faire face à l'épidémie.

Notre association est extrêmement préoccupée par le sort des sans-abri qui sont nombreux dans notre pays. À ce jour nous n'avons pas d'informations sur les mesures prises pour protéger et aider toutes ces personnes vulnérables. Les foyers d'hébergement vont-ils faire l'objet de consignes particulières ? **Comment appliquer des mesures de confinement pour des personnes sans domicile ?**

Monsieur le Président de la République, nous voulons croire que cet appel qui répond à une nécessité d'intérêt public sera entendu et, sans attendre, nous invitons toutes et tous nos militant-e-s à faire remonter auprès de nos instances nationales l'ensemble des problématiques de santé et de consommation qui sont actuellement portées à leur connaissance par nos concitoyens.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très sincère considération.

Pour **INDECOSA-CGT**

**Contacts :**

**Martine SELLIER**, Présidente : **06 83 30 47 98**

**Arnaud FAUCON**, responsable du collectif santé : **07 84 39 07 74**

**Montreuil, le 18 mars 2020.**